

Par courrier et par télécopie : 514 289-7355

Québec, le 7 juin 2006

Monsieur Éric Chaîné, délégué commercial  
Hydro-Québec Distribution  
Approvisionnement énergétique  
75, ouest René-Lévesque  
22<sup>e</sup> Étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Projet de développement d'un parc éolien dans la MRC de Matane  
par le Groupe Axor inc.**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 23 et 24 mai dernier sur le projet mentionné, la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier vous soumet les questions suivantes :

- Outre la ligne de 230 kV de TransÉnergie, est-ce que toutes les lignes de transport de la municipalité de St-Ulric appartiennent à Hydro-Québec Distribution ?
- Quelles sont les modalités d'entente pour l'utilisation des lignes électriques d'Hydro-Québec Distribution par un propriétaire d'un parc éolien ?
- Quelles sont les probabilités que le promoteur du parc éolien proposé puisse effectivement utiliser les poteaux actuellement en bordure des chemins publics pour lier les éoliennes au poste ?

...2

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, si possible d'ici le 16 juin, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement en cours de mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission